

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2021

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES LES PLUS FAIBLES -
(N° 4228)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Turquois

à l'amendement n° 20 du Gouvernement

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.